

J.I.1.1/2

*Le Ministre de Suisse à Berlin, P. Dinichert,
au Président de la Confédération, G. Motta*¹

L Personnelle et confidentielle

Berlin, 6 mars 1937

Dans ma lettre du 2 mars², où je vous faisais rapport sur mon entretien de la veille au soir avec le ministre des affaires étrangères au sujet des récentes déclarations du Chancelier, j'ajoutais qu'il avait tenu à me donner encore quel-

1. *En tête de cette lettre, annotation manuscrite de Motta: rispondo oggi 9.3.37, M. Dans cette réponse, Motta écrivait à Dinichert: [...] Je vous envoie le texte de la réponse que je ferai, ce soir, au Conseil des Etats, à l'interpellation Malche signée d'ailleurs par presque tous ses collè-*



ques éclaircissements que, pour des raisons que vous comprendrez également, j'avais préféré ne pas vous transmettre moi-même, nonobstant la demande que le baron von Neurath m'avait faite. J'estimais, au surplus, qu'il n'y avait pas nécessité absolue à une telle information.

Mais j'ignorais, à ce moment-là, que les déclarations de Hitler allaient donner lieu à un débat public chez nous. Après réflexion, je crois que, dans ces nouvelles conditions, il est de mon devoir à mettre à votre disposition, à toute bonne fin, le pro memoria ci-joint³, que j'avais dressé, immédiatement après ma conversation à l'Office des affaires étrangères, à mon usage exclusivement personnel. Ma préoccupation est, en effet, de vous éclairer vous-même aussi complètement que possible sur l'attitude du baron von Neurath et de ne rien omettre afin d'éviter qu'elle puisse donner lieu à malentendu ou critique. Le ministre est, au fond, certainement bien intentionné à l'égard de la Suisse et me témoigne, en tous cas, une confiance dont je ne peux que lui savoir gré.

J'ose admettre que vous voudrez bien considérer ma communication comme strictement personnelle, et je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération et de mon entier dévouement.

ANNEXE

PRO MEMORIA
ZUM EIGENEN GEBRAUCH
ÜBER MEINE BESPRECHUNG MIT DEM REICHSMINISTER
DES AUSWÄRTIGEN, FREIHERRN VON NEURATH, AM MONTAG
DEN 1. MÄRZ 1937, UM 19 UHR.

Geheim

Nachdem ich dem Reichsminister auftragsgemäss zu Händen des Reichskanzlers den Dank des Bundesrats und des Schweizervolkes für die Erklärungen Hitler's vom 23. Februar ausgesprochen und mein amtlicher Auftrag damit seine Erledigung gefunden hatte, sagte mir der Minister unver-

gues. J'y joins la traduction allemande que j'ai contrôlée personnellement. J'espère que vous y trouverez la satisfaction à laquelle vous avez droit. Je me suis persuadé que les déclarations de M. Hitler ne pouvaient avoir lieu que sous la forme où elles ont eu lieu. Votre personne ne doit pas en souffrir. Vous connaissez les sentiments de profonde et [illisible] affection que j'éprouve pour vous. (J.I.1.1/29).

Le 13 mars, Dinichert répondait à Motta: Je veux admettre que vos déclarations dans les deux Conseils sont effectivement de nature à dissiper les malentendus et les doutes qui pouvaient faire surgir en moi l'idée d'y répondre par des déterminations logiques en pareille circonstance. S'il en est ainsi en Suisse, je serai rassuré. Car ici, j'ai pu me persuader une fois de plus, précisément ces derniers temps, que, malgré la constante franchise de mon langage, ma position était telle que je devais la souhaiter. Si je me trompais et si quelque écho contraire, d'une instance autorisée bien entendu, dût vous parvenir, je vous prierais de m'en faire part sans hésitation afin que je puisse en tirer les conséquences voulues. (J.I.1.1/2).

Pour la situation de Dinichert, cf. Nos 161, 162.

2. Cf. E 2001 (D) 3/304. *Pour les déclarations de Hitler, cf. Nos 37 et 39.*

3. *Reproduit en annexe.*

mittelt, er wünsche mir nun die Umstände, die zum Empfange des Herrn alt Bundesrat Schulthess durch Hitler und des Letzteren Erklärungen geführt haben, in den Einzelheiten darzulegen. Freiherr von Neurath äusserte sich ziemlich wörtlich folgendermassen:

«Herr Schulthess wurde am Sonnabend den 20. Februar durch Freiherrn von Weizsäcker bei mir eingeführt. Ich wusste vordem von diesem Besuche nichts. Herr Schulthess gab mir seinen Wunsch zu erkennen, vom Reichskanzler empfangen zu werden, und sprach von der Möglichkeit, von ihm gewisse Erklärungen über das Verhältnis zur Schweiz zu erlangen, die für unsere gegenseitigen Beziehungen von Bedeutung sein könnten. Da dachte ich natürlich sofort an das Gespräch, das wir kurze Zeit (es war ca. eine Woche) zuvor geführt hatten und das mir noch in lebhafter Erinnerung war. Ich begriff denn auch den Zweck des beabsichtigten Besuches und erklärte übrigens Herrn Schulthess, dass dieser mir aus meinen Gesprächen mit Ihnen klar sei. Ich sagte mir ferner, dass dies der gegebene Anlass für die Erfüllung der schweizerischen Wünsche sein könnte. Denn wenn ich, wie ich Ihnen tatsächlich erklärt hatte, gegen eine so vom Zaune gerissene, ohne äussern Anlass hervorgerufene amtliche Kundgebung war, so hatte ich nicht mehr die gleichen Bedenken gegen ganz zufällig und in zwangloser Weise gemachte Erklärungen. Ich wusste ja auch durch Sie, welchen Wert man bei Ihnen darauf legte.

«Ich erklärte mich infolgedessen bereit, den Reichskanzler, den ich unmittelbar nachher sehen sollte, zu veranlassen, Herrn Schulthess zu empfangen. Vorerst zeigte sich Hitler abgeneigt und meinte, er wüsste nicht recht, was er Herrn Schulthess sagen sollte. Ich setzte ihm dann auseinander, worauf es Ihnen ankomme, und schliesslich willigte er ein. Ich kann Ihnen aber erklären, dass es ohne unser letztes Gespräch keinen Besuch Herrn Schulthess' beim Führer gegeben hätte.»